

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°118/2021

OBJET : Service urbanisme : classement de la voie Jean Arnulf dans la voirie publique communale

L'an deux mille vingt et un, le 23 du mois de décembre à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / /Katy NICOLAS/ Françoise DAMILANO /Thierry VISSIAN/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Bouabdallah LAFTAS /Philippe JANIN /Véronique MINISCLOUX/

ABSENTS REPRESENTES : Philippe MINEUR par Alexandra, Catherine DINI par Robert NARDELLI, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Romain BIANCHI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS : Vanessa BEAUJAUD/Gracienne DODAIN/Sandrine GUGLIELMINO / Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.2111-3,

Vu le Code de la Voirie routière, notamment les articles L.141-1 et L.141-3,

Considérant que la commune a créé la voie Jean Arnulf,**Considérant** que cette voie est ouverte à la circulation publique, sans être toutefois encore classée dans le domaine public routier communal,**Considérant** que ce classement dans le domaine public routier communal n'entraînera pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie et qu'ainsi le classement est dispensé d'enquête publique.

après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le classement de la voie cadastrée B 562-563 et 571, dénommée Jean Arnulf, dans le domaine public routier communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 Votants : 23 Absents : 4 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28/12/2021
et publication en mairie le : 29/12/2021